

PROFESSION BANLIEUE

LE GRAND PARIS - LES ENJEUX DES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

18 mars 2014



Les après-midi

18 MARS 2014

26

Le Grand Paris Les enjeux des contrats de développement territorial

CAROLINE GALLEZ ET MARIANNE THÉBERT

Caroline Gallez et Marianne Thébert sont membres du laboratoire de recherche MIA, Mobilité, Transport (UMR), à l'Ifsttar. Elles ont publié en décembre 2013 un rapport de recherche consacré aux contrats de développement territorial (Cdt) du Grand Paris : « Les contrats de développement territorial du Grand Paris : une négociation multi-échelles de l'articulation urbanisme-transport ? Le cas des Cdt Cœur Descartes et Boucles de la Seine ». Le rapport complet est disponible en ligne au format pdf sur le site : <http://hal.archives-ouvertes.fr/>

Le dispositif contractuel accompagnant l'élaboration des Cdt vise en particulier une meilleure articulation entre transport et urbanisme, en concentrant le développement de programmes de logements autour des futures stations du Grand Paris Express¹. Comment les acteurs locaux se sont-ils appropriés ce dispositif contractuel ? Quelles ont été les négociations opérées entre les représentants de l'État et les collectivités locales ? Comment les objectifs des Cdt s'articulent-ils avec d'autres projets et programmes d'action, formalisés à d'autres échelles ? Quelles contributions la démarche imposée par les Cdt peut-elle apporter à l'émergence d'une gouvernance territoriale francilienne, qui passerait essentiellement par une plus grande intégration des intercommunalités existantes, voire un élargissement ou une création d'intercommunalités nouvelles ?

INSTITUÉS et définis par la loi du 3 juin 2010 relative à l'aménagement du Grand Paris, les contrats de développement territorial (Cdt) sont déterminés conjointement entre le représentant de l'État dans la région d'une part et les établissements publics de coopération intercommunale (Epci) d'autre part. Selon cette loi, les Cdt établissent « les objectifs en matière d'urbanisme, de logements, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles ». Ils visent donc à définir les principales orientations d'aménagement des territoires du Grand Paris.

¹ Sous l'ancien accord entre le conseil régional de l'Ile-de-France et l'État en date du 26 janvier 2010, le Grand Paris Express est un projet structurant des lignes de métro souterraines. Quatre nouvelles lignes doivent être créées autour de Paris, deux lignes existantes étendues.

Avec les contributions de : Caroline GALLEZ et Marianne THÉBERT
Téléchargeable.

Sommaire

- Les deux sites étudiés
- Genèse de la démarche
- " Objets " et enjeux de la discussion
- Une organisation institutionnelle très morcelée
- Évolution de la gouvernance : L'héritage de la ville nouvelle
- Les effets des Cdt sur la dynamique intercommunale
- Avancées et tensions autour de la mise en oeuvre des Cdt
- Le Cdt, un instrument performant pour la coordination urbanisme/transport ?

12 pages.

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Publications et Ressources](#) > [Les publications de Profession Banlieue](#) > [Les Après-midi](#) >
- **Adresse de cet article** :
<https://www.professionbanlieue.org/Le-Grand-Paris-Les-enjeux-des-contrats-de-developpement-territorial>